

**ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE SUR L'ÉTABLISSEMENT
ET LE MAINTIEN D'UN CORPS DE POLICE ENTRE
LES CRIS D'OUJÉ-BOUGOUMOU ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ENTRE : Les **CRIS D'OUJÉ-BOUGOUMOU** agissant par l'intermédiaire d'**OUJÉ-BOUGOUMOU EENUCH ASSOCIATION**, ici représenté par la chef et présidente Mme Louise Wapachée, dûment autorisée à signer la présente entente

ET : Le **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, représenté par le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis et par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Benoît Pelletier.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'Entente sur l'établissement et le maintien d'un corps de police pour la communauté d'Oujé-Bougoumou intervenue entre les parties en mars 2004, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2005, et qui a été prolongée successivement jusqu'au 31 mars 2008, est de nouveau prolongée aux mêmes termes et conditions, en y remplaçant toutefois, dans l'article 10.03, la date du « 31 mars 2008 » par ce qui suit : « 31 mars 2009 ou, le cas échéant, jusqu'à ce que le corps policier existant de la communauté d'Oujé-Bougoumou soit aboli en vertu de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, si cette date est antérieure au 31 mars 2009 ».
2. Nonobstant la date à laquelle la présente entente est signée par toutes les parties, elle est réputée entrer en vigueur le 1^{er} avril 2008.

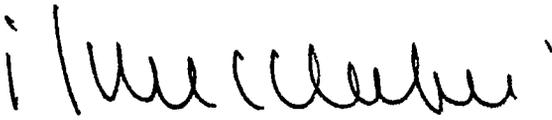
EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN CE 20 JOUR DE Mai 2008

Pour les **CRIS D'OUJÉ-BOUGOUMOU**,



Louise Wapachée
Chef et présidente
d'Oujé-Bougoumou Eenuch Association

Pour le **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**,



Jacques P. Dupuis
Ministre de la Sécurité publique

Et



Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie
canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et
de l'Accès à l'information